

COMMUNAUTE URBAINE



Nombre de
Conseillers en
Exercice : 130

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-huit novembre, à dix-sept heures, les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 10 novembre 2021, se sont réunis dans la salle 400 du carré des docks sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Jean-Baptiste GASTINNE a assuré la Présidence de 19h00 à 19h45 (dossiers 61 à 66).

Etaient présents :

François AUBER; André BAILLARD; Thérèse BARIL; Frédéric BASILLE; Dominique BELLENGER; Gilles BELLIERE; Monique BERTRAND; Laurence BESANCENOT à partir de 18h15 (examen du dossier n° 38); Augustin BOEUF; Jean-Pierre BONNEVILLE; Fanny BOQUET; Pierre BOUYSSSET; Alban BRUNEAU; Patrick BUCOURT; Sylvie BUREL; Patrick BUSSON; Agnès CANAYER; Thibaut CHAIX; Corinne CHATEL; Noureddine CHATI; Malika CHERRIERE; Annie CHICOT; Olivier COMBE; Christine CORMERAIS; Louisa COUPPEY; Nadège COURCHE; Pascal CRAMOISAN; Régis DEBONS; Brigitte DECHAMPS; Françoise DEGENETAIS; Hubert DEJEAN DE LA BATIE à partir de 17h15 (examen du dossier n° 16); Fabienne DELAFOSSE; Jacques DELLERIE; Emmanuel DIARD; Christine DOMAIN; Marie-Laure DRONE jusqu'à 19h45 (examen du dossier n°66); Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Alban BRUNEAU jusqu'à 17h15 (examen du dossier n°16); Jérôme DUBOST; Christian DUVAL; Clotilde EUDIER; Alain FLEURET; Patrick FONTAINE; Jean-Luc FORT; Solange GAMBART; Jean-Baptiste GASTINNE; Laurent GILLÉ; Antonin GIMARD; Carol GONDOUIN; Christian GRANCHER; Denis GREVERIE; Marie-Catherine GRZELCZYK à partir de 17h30 (examen du dossier n° 27); Marc GUERIN; Anthony GUEROUT; Annick GUIVARCH; Jean-Luc HEBERT; Sophie HERVE; Fanny HEUZE; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Pascal LACHEVRE; Laurent LANGELIER; Anne-Virginie LE COURTOIS; Jean-Pierre LEBOURG; Aurélien LECACHEUR; Caroline LECLERCQ; Jean-Paul LECOQ; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Daniel LEMESLE; Sandrine LEMOINE; Pascal LEPRETTRE; Cyriaque LETHUILLIER; Laurent LOGIOU; Bruno LOZANO; Fabienne MALANDAIN; Gérald MANIABLE; Jacques MARTIN; Jean-Louis MAURICE; Pierre MICHEL; Stéphanie MINEZ; Christine MOREL à partir de 17h50 (examen du dossier n°36); Christelle MSICA GUEROUT; Nathalie NAIL; Madjid NASSAH; Bineta NIANG; Oumou NIANG-FOUQUET; Valérie PETIT; Edouard PHILIPPE; Etienne PLANCHON; Dominique PREVOST; Michel RATS; Alain RENAUT; Jean-Louis ROUSSELIN; Florent SAINT-MARTIN Didier SANSON; Nicolas SIMON; Marc-Antoine TETREL; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Danièle VASCHALDE; Martine VIALA, Membres titulaires ; Bruno BOUTEILLER; Christian LECLERC ; Laurent LEMAIRE, Membres suppléants.

Etaient absents :

David LAURENT; Hervé LEPILEUR; Pierre SIRONNEAU; Anne-Marie VIGNAL.

Etaient excusés et non représentés :

Avelyne CHIROL; André CORNOU; Laëticia DE SAINT NICOLAS; Wasil ECHCHENNA; Jocelyne GUYOMAR; Virginie LEMAITRE-LADOUCE; Patricia LEBAS; Emilie MASSET; Sam SELMAN; Nacera VIEUBLE.

Etaient excusés et représentés :

Jean-Michel ARGENTIN a donné pouvoir à Jacques DELLERIE; Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Laurent LANGELIER; Pascal CORNU a donné pouvoir à Pascal LEPRETTRE; Isabelle CREVEL a donné pouvoir à Jérôme DUBOST; Stéphanie DE BAZELAIRE a donné pouvoir à Louisa COUPPEY; Hady DIENG a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Marie-Claire DOUMBIA a donné pouvoir à Marc GUERIN; Véronique DUBOIS a donné pouvoir à Marie-Laure DRONE; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Bruno BOUTEILLER; Raphaël LESUEUR a donné pouvoir à Etienne PLANCHON; Denis MERVILLE a donné pouvoir à Christian LECLERC; Patrick TEISSERE a donné pouvoir à Pierre MICHEL; Florence THIBAUDEAU-RAINOT a donné pouvoir à Seydou TRAORE; Virginie VANDAELE a donné pouvoir à Fabienne MALANDAIN; Sylvain VASSE a donné pouvoir à Laurent LEMAIRE.

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20210400

FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 - ADOPTION.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2022;

DECIDE :

de prendre acte du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport portant sur les propositions de cadrage budgétaire pour le budget primitif de l'exercice 2022.

LE CONSEIL PREND ACTE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **24 NOV, 2021**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le **24 NOV. 2021**

Publié le **24 NOV. 2021**



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'article L.2312-1 s'applique aux établissements de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

a. Contexte d'élaboration du budget 2022

a. Le contexte économique

Les années 2020 et 2021 auront été marquées par une crise sanitaire mondiale ayant un impact fort sur les finances de la France mais aussi des collectivités locales. La communauté urbaine aura elle aussi été impactée en 2020 et à un degré moindre en 2021.

Après une forte baisse du PIB de 8,3% en 2020 en lien avec l'épidémie de Covid-19 (et les mesures sanitaires prises pour y faire face) et une dette française en très forte augmentation, le projet de loi de finances 2022 présenté en septembre 2021 par le Gouvernement s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue.

Ce projet de loi de finances 2022 prévoit qu'au niveau global, l'activité économique est désormais très proche de son niveau d'avant-crise. Dans son point de conjoncture de septembre 2021, l'Insee juge ainsi que l'activité en août était inférieure de seulement 0,7 % à son niveau de fin 2019.

L'ensemble des mesures prises permettraient au rebond de l'activité de se poursuivre à l'automne, la croissance atteignant 6 % en 2021. L'activité dépasserait son niveau d'avant-crise avant la fin de l'année. La croissance resterait soutenue en 2022, à +4 %.

Le projet de loi de finances 2022 précise que « la dynamique de la croissance serait soutenue par les mesures du Gouvernement : ainsi, le plan France Relance soutient l'emploi et l'activité, les mesures socio-fiscales prises depuis 2017, et notamment la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales augmentent le pouvoir d'achat des ménages, tandis que la baisse des impôts de production améliore les marges des entreprises, et donc leur capacité à investir et à se développer ».

L'inflation augmenterait en 2021 de +1,5 %, du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques. Elle serait stable à +1,5 % en 2022, la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel, en lien avec la reprise économique.

Au niveau des taux d'intérêt, les anticipations de marché laissent entrevoir des conditions durablement accommodantes : l'évolution de l'indice « euribor 3 mois » est anticipée à 0 dans 8 ans avec un maximum de 0.52% dans 24 ans. Il en va de même des OAT à 10 ans qui traduisent des anticipations très stables de la zone euro, malgré un regain d'inflation, lié aux pénuries conjoncturelles sur les marchés des matériaux et des matières premières. Il n'est pas prévu de relèver brutalement des taux.

b. La crise sanitaire COVID-19 : Un retour à la normalité

Compte tenu de la situation sanitaire connue en octobre 2021, des estimations du Gouvernement qui table dans le PLF 2022 sur le fait que l'activité reviendra ainsi à son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021, le budget 2022 est établi sur les bases d'un retour à une certaine normalité.

Néanmoins, le budget 2022 sera impacté par la crise sanitaire sous différents aspects :

- La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dont le montant de 2021 et 2022 est le fruit de la valeur ajoutée de 2020 fortement impactée par la crise sanitaire) ;
- Les recettes usagers du budget des transports publics (une partie des usagers se sont à ce jour détournés des bus et tramway et le niveau de fréquentation de 2019 ne sera pas encore à son niveau de 2022) ;
- Des dépenses liées à la protection des agents au sens large (masques, gels, nettoyage ..) à hauteur de 380 K€ de crédits proposés.

c. Le projet de loi de finances 2022 et les collectivités

Pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.

Cette année comme l'année dernière, l'enveloppe normée ne consomme que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement, contre 120 millions en 2020. Le bloc communal comme les départements sont épargnés.

Elle baisse en revanche de 50 millions d'euros pour les régions. Les parts régionales de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la dotation carrée ⁽¹⁾ sont amputées de 25 millions d'euros chacune.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme a minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. L'exécutif s'est inspiré des propositions du comité des finances locales. L'objectif est de mieux coller à la réalité c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires et donc de tenir compte de l'effet de la réforme de la fiscalité locale et de la réforme des impôts de production sur ces derniers.

Il propose d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)...). Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités plutôt que de l'axer sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Mais pour éviter des évolutions trop brutales sur la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction qui permet le lissage des modifications. Les modalités de calcul seront précisées par décret.

d. L'inflation et l'évolution des prix des matières premières

L'année 2021 est marquée par deux phénomènes impactant le budget des collectivités.

D'abord une reprise de l'inflation qui après des années en dessous de 1% repart à la hausse et atteint près de 2% en septembre 2021.

Le gouvernement table pour 2022 sur une inflation à hauteur de 1.5%.

Concernant les prix des matières premières et les délais de livraison, l'inflation du prix de certaines matières premières est une crise qui *"va durer vraisemblablement encore plusieurs mois"* confirme Franck Riester, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité.

L'évolution de ces deux facteurs sera à suivre sur 2022 car impactant le cout des chantiers mais aussi leurs délais.

b. Situation financière de la CU au 31 décembre 2020

Au terme de l'année 2020, la situation financière de la Communauté Urbaine était considérée comme bonne, la dette maîtrisée et en baisse constante sur le dernier mandat.

a. Le rappel des résultats budgétaires 2020

	Résultat comptable au 31/12/2019 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2020 de fonctionnement hors RAR *	Résultat 2020 d'investissement hors RAR *	Résultat comptable au 31/12/2020 (compte de gestion)	Reste à réaliser 2020	Résultat budgétaire au 31/12/2020 (compte administratif)
Budget principal	-6 680 392,53 €	19 282 913,21 €	10 729,06 €	12 613 249,74 €	1 977 629,68 €	14 590 879,42 €
Budget assainissement	28 794 848,23 €	4 682 818,35 €	1 014 310,21 €	34 491 976,79 €	1 201 429,12 €	35 693 405,91 €
Budget eau potable	7 675 191,43 €	5 613 291,22 €	-2 281 324,61 €	11 007 158,04 €	305 459,48 €	11 312 617,52 €
Budget eau zone industrielle	-53 794,59 €	1 309 735,46 €	222 691,20 €	1 478 632,07 €	-17 806,79 €	1 460 825,28 €
Budget transports	-16 745 841,33 €	5 044 032,47 €	5 281 269,91 €	-6 420 538,95 €	6 499 153,89 €	78 614,94 €
Budget collecte et recyclage	17 829 112,15 €	940 088,29 €	-7 362 828,99 €	11 406 371,45 €	12 164 846,22 €	23 571 217,67 €
Budget ZAE Parc EcoNormandie	1 677 667,39 €	-97 219,67 €	-1 372 808,13 €	207 639,59 €	0,00 €	207 639,59 €
Budget château de Gromesnil	511 017,22 €	-42 890,01 €	10 101,41 €	478 228,62 €	-29 567,31 €	448 661,31 €
Budget ZAC des Courtines	638 215,75 €	-156 695,00 €	74 778,33 €	556 299,08 €	0,00 €	556 299,08 €
Budget ZAC des Jonquilles	54 381,67 €	26 540,90 €	-26 939,90 €	53 982,67 €	0,00 €	53 982,67 €
Budget Parc de l'Escaut	2 001,28 €	342 715,78 €	2 525 976,76 €	2 870 693,82 €	-2 868 306,61 €	2 387,21 €
Budget Immobilier tertiaire	102 000,78 €	331 864,14 €	-68 644,60 €	365 220,32 €	-586,94 €	364 633,38 €
Budget Jules Durand	4 590,40 €	1 607 027,85 €	-379 603,20 €	1 232 015,05 €	0,00 €	1 232 015,05 €
Budget ZAC Epaville	1 089 224,41 €	271 952,61 €	-1 054 781,02 €	306 396,00 €	0,00 €	306 396,00 €
Budget ZAC Ormerie	0,00 €	0,00 €	320,23 €	320,23 €	0,00 €	320,23 €
Budget hôtel d'entreprises	538 730,95 €	54 101,68 €	-254 840,30 €	337 992,33 €	0,00 €	337 992,33 €
Budget atelier locatif	447 393,33 €	47 938,58 €	8 846,80 €	504 178,71 €	0,00 €	504 178,71 €
Budget maison pluridisciplinaire	741 056,93 €	-17 399,00 €	-619 251,82 €	104 406,11 €	-8 160,63 €	96 245,48 €
Budget opérations immobilières	-6 150,11 €	11 768,82 €	4 978,62 €	10 597,33 €	0,00 €	10 597,33 €

* RAR : reste à réaliser

b. Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal et principaux budgets annexes

Budget principal – comptes administratifs 2020

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	185 672 798,81 €	224 236 600,66 €	38 563 801,85 €

Budget Eau et assainissement – comptes administratifs 2020

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Assainissement	19 619 867,46 €	33 138 589,31 €	13 518 721,85 €
Eau potable	24 648 991,80 €	36 225 823,69 €	11 576 831,89 €
Eau zone industrielle	4 566 585,15 €	6 321 614,40 €	1 755 029,25 €

Budget transport – comptes administratifs 2020

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	70 533 597,44 €	80 107 668,78 €	9 574 071,34 €

Budget déchets – comptes administratifs 2020

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	39 506 015,16 €	43 128 426,30 €	3 622 411,14 €

c. La dette consolidée au 31 décembre 2021

La situation au 31 décembre 2021 de la dette de la Communauté Urbaine sera la suivante sous réserve d'un ou plusieurs emprunts d'équilibre pour l'année 2021 et dans l'attente de l'intégration de l'emprunt lié au parc en ouvrage SIMONE VEIL pour un capital de 1.45 M€ sur le budget principal.

Budget principal	87 080 502,93 €
Budget assainissement	45 546 584,82 €
Budget eau potable	15 135 156,02 €
Budget EZI	4 560 000,00 €
Budget transport	117 704 977,79 €
Budget Déchets	9 957 235,39 €
Budget ZAE parc éco Normandie	3 269 102,81 €
Budget atelier locatif	0,00 €
Budget maison pluridisciplinaires	606 108,66 €
total	283 859 668,42 €

Cet encours est composé à 70,40 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen de 3,10%, de 29,60% d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen 0,18 %
Le taux moyen global s'élève à 2,23%.

La durée de vie moyenne de cet encours (durée nécessaire pour rembourser 50 % de la dette) est de 7 ans. La durée de vie résiduelle est de 13 ans et 2 mois.

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette est composé à 100% d'emprunts classés 1A dans la charte de bonne conduite, dite charte Gissler. Il s'agit d'emprunts à taux fixes ou taux variables reposant sur des indices de la zone euro. Cette catégorie regroupe les emprunts qui présentent le plus faible risque.

Les perspectives en matière de dette vont dépendre principalement de quatre facteurs : le niveau d'épargne brut dégagé chaque année et qui autofinance tout ou partie des investissements, le niveau

d'investissements et son taux de réalisation, le taux de financement obtenu sur ces dépenses d'investissement et les effets de la crise sanitaire.

Pour l'année 2022, une hypothèse d'un emprunt de 40 M€ semble réaliste pour financer les investissements 2021 et 2022.

En fonction du niveau d'investissement décidé sur le prochain PPAC 2021/2026, une hausse de la dette dans les prochaines années est envisagée dans la limite choisie d'un ratio de désendettement maximal de 12 ans sur le budget principal.

c. Les effectifs passés et prévisionnels

a. **Éléments de construction budgétaire 2022**

Le tableau des effectifs s'établit au 30 septembre 2021 à 1 235 emplois permanents avec une répartition comme suit (sur la base des agents rémunérés au 30 septembre) :

Catégorie	Statut	AU 30/09/2021
A	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	158
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	64
TOTAL A		222
B	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	206
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	59
TOTAL B		265
C	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	623
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	43
TOTAL C		666
TOTAL		1 153 *

*la différence entre 1 235 emplois permanents et les 1 153 agents rémunérés s'explique par les postes vacants.

A noter que la moyenne d'âge est d'un peu moins de 44 ans, que la filière technique représente 70% des effectifs et que la part des femmes est de 34%

↳ **Les éléments de base de la politique de ressources humaines impactant la masse salariale :**

Celle-ci s'appuie sur un certain nombre de délibérations prises dès le 17 février 2019 et tout au long de cette même année :

- **Les heures supplémentaires** : la communauté urbaine permet le paiement des heures supplémentaires pour les catégories C et B. Les conditions ont été décrites dans la délibération. Elles avaient concerné au 30 septembre 2021, 656 agents pour 30 215 h représentant 606 159 €. Elles intègrent les heures supplémentaires effectuées par les agents de la filière technique au titre des astreintes et pour 2021 au titre du grand centre de vaccination du Havre. Pour 2022, elles s'établiront à l'identique du budget 2021, le grand centre de vaccination ayant vocation à fermer.
- **Les avantages en nature et les frais de déplacement et de missions** : A noter, concernant les avantages en nature que cela concerne 90 agents pour un montant de 78 760,32 € sur les 9 premiers mois qui ont bénéficié d'un avantage en nature constitué par un véhicule de fonction attribué par nécessité absolue de service ou un véhicule de service, dont l'usage privé est autorisé par la collectivité. 4 agents ont également bénéficié d'un logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire pour un montant global de 8 869,80 €.
- **La participation à la protection sociale complémentaire** (960 agents en ont bénéficié en 2021 pour un montant d'environ 193 000 €), **et le plan de déplacement entreprise** (prise en charge de 75% du trajet domicile travail en transport commun pour les déplacements intra-communautaires) a concerné 130 agents pour un montant de 27 339 €. S'est ajouté en 2021, **l'indemnité kilométrique vélo** octroyé à 66 agents pour un montant de 6 717 €.
- **Le régime indemnitaire.**

En 2021, ont été acté au conseil communautaire le plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les lignes directrices de gestion indiquant en particulier les nouveaux critères pour les avancements de grade et les promotions internes. A également été voté la délibération actant le passage au 1607 H, pour laquelle des contreparties indemnitaires pour une partie des jours d'ancienneté ont été négociées.

b. Budget 2022, éléments exogènes et adaptation aux projets de la communauté urbaine :

La hausse des charges nettes de masse salariale, tous budgets confondus, (hors conventions de services partagés) proposée est cette année de 2.17%.

(tous budgets confondus, en €)	2021	2022
BP charges de personnel	58 718 689	60 635 998
<i>Correction BP(1)</i>		-645 627
BP Corrigé	58 718 689	59 990 371

Evolution		+ 2,17%
-----------	--	---------

- (1) Corrigé des montants relatifs aux compléments de transfert, aux baisses de conventions de services partagés et aux recettes nouvelles (subventions, conventionnement, mises à disposition)

Les évolutions diffèrent cependant selon les budgets : évolution de la masse salariale par budget :

Budget Principal	Budget Transports publics	Budgets eaux	Budget Cycle des déchets
+ 1,87%	+ 103,79%	+ 0,02%	+ 1,51%

En 2022, elle représentera **19,5% des dépenses de fonctionnement globales** (hors doubles comptes), soit un montant de **64,6 M€** pour le BP 2022 répartis entre les charges de personnel **60 M€** et les conventions de services partagés **4,6 M€**.

↳ Une hausse naturelle de la masse salariale en grande partie compensée :

Le GVT (glissement vieillesse technicité) représente cette année une hausse d'environ (+ 1,07%). A cela s'ajoute également, après les années de mise en œuvre du RIFSEEP, (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle) une hausse modérée du régime indemnitaire (+ 0,14%) liée à quelques évolutions sectorielles et individuelles.

Ces effets sont pour partie compensés par un effet noria (différence indiciaire entre les départs et les recrutements) relativement important en particulier sur le budget eau potable et assainissement du fait de nombreux départ en retraite. (-0,9 %).

↳ Des facteurs exogènes qui influencent cependant fortement le budget 2022 :

La mise en œuvre de la réforme du temps de travail et la négociation s'agissant de la monétisation d'une partie des jours d'ancienneté impacte la masse salariale en augmentant le régime indemnitaire de 2022 d'environ 0,15%

De plus, le gouvernement a annoncé en juillet 2021, une réforme impliquant l'avancement d'un an d'ancienneté pour tous les agents de la catégorie C ainsi qu'une refonte de la grille des deux premiers grades de cette catégorie, refonte à laquelle s'ajoute la hausse de l'indice minimum de la fonction publique prenant en compte l'augmentation du SMIC. Ces éléments ont été estimés à 675 000 € soit une hausse de 1,15% de la masse salariale.

↳ Des effectifs qui s'adaptent aux projets de la mandature :

Des mesures d'optimisation des services proposées au budget 2022 ont permis de maîtriser la hausse des effectifs du budget permanent avec 6 postes en sus. ; Ainsi les suppressions de certains postes aux budgets annexes compensent pour partie les besoins du budget principal. Reste 6 postes en tout ou partie financés par des mutualisations (2 emplois partagés avec la VDH pour la performance énergétique), des subventions (Poste PAPI de lutte contre les inondations) et des mises à dispositions (poste GIP croisière ou GIP politique de la ville). Ces financements et la prise en compte des postes

vacants de manière plus affinés permettent de maîtriser l'effet poste permanent ainsi que la politique volontariste d'insertion de la communauté urbaine.

Pour autant de nombreux contrats de projet ont été créés, expliquant une hausse de 0,57% de la masse salariale.

Si une grande partie d'entre eux est financé à 50% dans le cadre des appels à projet, 2022 voit notamment la consolidation de l'équipe tramway justifiant cette hausse (+ 5 postes).

c. Les orientations budgétaires 2022

Un enjeu prioritaire au niveau financier sur la durée du mandat : contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau au plus égal à l'évolution des recettes de fonctionnement afin de maintenir une épargne brute et continuer à investir.

a. La fiscalité intercommunale

Pour son quatrième exercice budgétaire, la CU entend ne pas toucher aux taux de fiscalité sachant désormais que le taux de taxe d'habitation ne s'applique plus que sur les bases des résidences secondaires et locaux vacants.

En effet, depuis 2021, la communauté urbaine ne reçoit plus de produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette ressource propre de la collectivité a été compensée par l'Etat (qui a décidé de sa suppression) par un reversement de quote-part de TVA sur laquelle la communauté urbaine n'a plus un pouvoir de taux.

IMPOTS DIRECTS (hors TEOM)	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation *	23 taux avant fusion	8,43%	8,43%	8,43%	8,43%
CFE**	23 taux avant fusion	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%
Taxe foncière bâtie	23 taux avant fusion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe foncière non-bâtie	23 taux avant fusion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TASCOM coefficient multiplicateur ***	1,2 (CODAH) et 1 (Caux E. et CCCCE)	1,20	1,20	1,20	1,20

* taxe d'habitation supprimée pour les résidences principales

** taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2030

*** taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2023

Concernant la taxe d'aménagement, les taux différenciés hérités des communes seront à nouveau repris en 2022.

Il convient de noter que les ressources propres de la communauté urbaine (la fiscalité principalement) sont désormais largement inférieures aux diverses dotations de l'Etat et produit de la TVA (sur lequel la CU n'a pas la main).

b. Les relations avec les communes de l'EPCI

➤ Les transferts de charges

Une Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées s'est tenue le 24 septembre 2021. Il s'agissait d'une part de statuer sur les dossiers que la CLECT de 2020, annulée, n'a pu traiter à cause de la crise sanitaire et d'autre part de valoriser de nouveaux dossiers.

L'impact de cette commission sur les Attributions de Compensation (AC) est de 2.62 M€

Les AC de fonctionnement versées par la CU aux communes seront ainsi, pour l'exercice 2021, de 37,8M€.

Les AC de fonctionnement reçues des communes seront de 2,76M€. Les AC d'investissement perçues par la CU seront-elles de 1,9M€.

Ces montants, reconduits pour l'exercice 2022, sont provisoires à ce stade. En Effet, la CLECT qui se tiendra en 2022 pourra venir moduler ces chiffres en fonction des transferts qui seront effectivement validés en séance.

➤ La dotation de solidarité communautaire

Il a été décidé d'adosser l'évolution de la DSC à la variation annuelle de l'indice de prix AMF des dépenses communales. Par rapport à 2021, l'enveloppe de DSC 2022 évoluera selon l'inflation réellement supportée par les communes.

Sur la base d'une hypothèse de 1.5%, le montant global de la DSC 2022 pourrait atteindre 19.8 M€.

➤ Les fonds de concours à l'investissement

Deux fonds de concours à l'investissement des communes ont été mis en place sur la période 2021/2026.

Un premier fonds de concours à l'investissement s'élève à 20 M€ dont 5 M€ pour la Ville du Havre et 15 M€ pour les autres communes. Pour ces dernières, le fonds de concours est réparti sur les bases suivantes :

- 75 % en fonction de la population DGF (fiche DGF 2020)
- 25 % en fonction du potentiel financier

Un second fonds de concours en matière d'équipements sportifs pour une enveloppe de 3 M€ est alloué. Après validation d'un projet par le comité d'examen des demandes, la communauté urbaine peut participer à hauteur de 12% maximum du montant HT de l'opération sous réserve de répondre à certains critères.

c. Les recettes de fonctionnement du budget principal – proches de 215 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont réparties en 3 grandes catégories de ressources :

- Les produits de la fiscalité (CFE, CVAE, IFER, TASCOT etc ..)
- Les diverses dotations de l'Etat (Compensation CET/CFE, fraction de TVA, FNGIR et DCRTP, dotation de compensation de la part salariale, dotation d'intercommunalité etc ..).
- Les ressources propres (stocks, frais généraux, recettes usagers, recettes du domaine public etc ..).

Concernant les produits de la fiscalité et les diverses dotations de l'Etat, ces deux dernières années ont été marquées par des changements importants faisant passer la part des diverses dotations de l'Etat de 37 % à 59 % en 2022.

Ainsi deux réformes Gouvernementale expliquent principalement ce phénomène :

- La réforme amenant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (remplacée par une quote-part de TVA) ;
- Les baisses des impôts de production mises en place dans le cadre du plan de relance de 2021 (compensée par l'Etat).

A l'inverse les produits de la fiscalité ont baissé fortement pour atteindre 29% des recettes du budget principal (contre près de 51% en 2020) ce qui n'est pas neutre en termes d'indépendance financière des collectivités.

Les recettes fiscales du budget principal devraient être en baisse par rapport à 2020 et stables par rapport à 2021.

Les principales hypothèses pour les recettes du budget principal 2022 sont les suivantes :

- Baisse des recettes fiscales attendue pour 2022 pour deux raisons principales Premièrement, la fermeture de la centrale EDF va entraîner une très forte perte de CFE et d'IFER. Pour mémoire, la centrale EDF était avant fermeture le 4^{ème} plus important contribuable de CFE du territoire et le 1^{er} en ce qui concerne les IFER. Deuxièmement, l'effet de la crise sanitaire va se faire particulièrement ressentir sur les recettes de CVAE 2022. En raison du décalage de perception de cet impôt par les collectivités, la perte de valeur ajoutée de l'année 2020 se matérialisera par une diminution de produit estimée à 5% par rapport à 2021. Ces baisses seraient partiellement compensées par une revalorisation des bases mais pas suffisamment pour compenser les baisses évoquées ci-dessus.

- Les dotations de l'Etat seraient en très légère hausse via le dynamisme du produit de TVA ;
- Les autres postes de recettes – représentant 11% des recettes, sont composés des attributions de compensations négatives, des recettes diverses (stocks, frais généraux, DGD) des recettes tirées de l'exploitation de bâtiments ou services communaux (4,5% de recettes à travers les recettes des crèches, piscines, stade océane, parcs en ouvrage, taxe de séjour etc....). Il est estimé que le niveau de recettes attendues pour 2022 serait en légère hausse par rapport à celui de 2021.

L'ensemble des recettes réelles est attendu à un niveau comparable à celui de 2021 et en baisse significative par rapport à 2020.

d. Les dépenses de fonctionnement du budget principal – proche de 196 M€

Les dépenses de fonctionnement 2022 du budget principal pourraient approcher les 196 M€ en fonction des hypothèses retenues. Cela représenterait une hausse de 4,16 % par rapport au budget primitif 2020 et une baisse de 1,1 % par rapport au budget primitif 2021 (197,66 M€).

En fonction des hypothèses prises, les principaux postes de dépenses pourraient être les suivants :

- Les attributions de compensation pour 37,9 M€
- La masse salariale pour environ 34,6 M€
- Le coût de fonctionnement des services transversaux (dont informatique, administration générale, communication, parc auto, gestion des bâtiments, etc...) : 7,0 M€
- La subvention d'équilibre au budget transport pour 22,3 M€
- La Dotation de Solidarité Communautaire pour 19,8 M€
- Le développement économique : 10,1 M€
- La cotisation au SDIS pour environ 10,5 M€
- La voirie communautaire : 9,5 M€
- La culture et le sport : 7,6 M€
- Les conventions de services partagés : environ 6,0 M€
- Les eaux pluviales : 5,3 M€
- Le reversement de fiscalité au budget cycle des déchets pour 4,49 M€
- Les frais financiers pour 3,6 M€
- Le FPIC pour environ 4,0 M€ et la contribution au redressement des finances publiques pour 1,77 M€
- Santé / salubrité / environnement et développement durable : 1,4 M€
- Les indemnités des Elus et frais de fonctionnement des instances communautaires : 1,26 M€
- Les dépenses imprévues : 0,5 M€
- Autres compétences (habitat, petite enfance, risques majeurs, espaces verts) : 2,7 M€

Les principales variations entre le BP 2021 et le BP 2022 concernent les postes suivants :

- La masse salariale et convention de services partagés : + 1,6 M€ (liée notamment à la création de postes)
- Les attributions de compensation : - 0,7 M€
- La subvention d'équilibre au budget transport : - 1,2 M€
- Les actions communautaires et directions supports : +0,2 M€
- Les réserves COVID : - 1,937 M€ (dont 937 K€ pour l'Office du Tourisme)

e. Les dépenses et recettes de fonctionnement des budgets annexes

- **Le budget transport (recettes réelles de fonctionnement autour de 88,4 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 76,3 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes du versement mobilité (55% des recettes réelles), de la subvention d'équilibre du budget principal qui est en baisse par rapport à 2021 et qui peut atteindre 25% des recettes réelles et des recettes des usagers potentiellement en baisse en 2021 (14%).

Concernant les recettes de fonctionnement, les hypothèses sont les suivantes :

- Le versement mobilité serait en forte hausse en lien avec l'harmonisation du taux de VM sur l'ensemble du territoire de la CU à 2% et un certain retour à la normalité au niveau sanitaire par rapport à 2021. Le produit de VM est attendu autour de 48 M€ contre 44,76 M€ en 2021.
- Concernant les recettes usagers, une nouvelle baisse de 2% soit environ 0,3 M€ (par rapport aux recettes 2021) est prise comme hypothèse pour 2022 compte tenu de la baisse de fréquentation qui se poursuit.

Pour mémoire, évolution des taux du versement mobilité

VERSEMENT MOBILITE	Taux au 1er juillet 2019	Taux au 1er juillet 2020	Taux au 1er juillet 2021	Taux au 1er juillet 2022
17 communes ex CODAH	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
37 communes ex Caux Estuaire et ex CCCCE	0,40%	0,80%	1,20%	2,00%

Les dépenses de fonctionnement devraient être en hausse de 2,8 % du fait principalement de la revalorisation de la contribution payée à l'exploitant du réseau (Transdev) et qui devrait atteindre 64,4 M€ en 2022 (dont 2,1 M€ pour le service mobi'fil). Cette hausse est revalorisée chaque année en fonction d'indices prévus contractuellement.

Les autres postes de dépenses importants sont la participation au fonctionnement de la LER (1,9 M€), le fonctionnement des transports scolaires (3,86 M€), les frais financiers 2,58 M€ et 0,52 M€ de frais de fonctionnement de l'équipe tramway nouvelle ligne.

Sur la base de ces hypothèses et le besoin de couverture des dotations aux amortissements, la subvention d'équilibre du budget principal au budget transport pourrait baisser passant de 23,5 M€ à 22,3 M€ en 2022.

Concernant les dépenses d'investissements, ce budget aura à rembourser 5,3 M€ d'emprunt et devrait investir autour de 10,6 M€ (dont 2 M€ pour la nouvelle ligne de tramway, 3,3 M€ pour le projet de transition LTE+, 1,4 M€ pour le renouvellement du parc autobus, 0,9 M€ pour la maintenance des rames du tramway, 0,7 M€ pour la billettique du réseau et 0,7 M€ pour le funiculaire).

➤ **Les budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle (recettes réelles de fonctionnement autour de 73 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 50 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes de vente d'eau potable et des redevances d'assainissement. Elles devraient diminuer de 2,4 % en 2022 par rapport à 2021 principalement à cause de la baisse des recettes de primes d'épuration et d'une surestimation des consommations 2021 et d'une recette exceptionnelle de 2021 (0,9 M€).

Concernant la prime d'épuration du budget assainissement, cette dernière versée par l'agence de l'eau s'élevait à plus d'un million d'euro chaque année. Elle devrait se situer autour de 300 K€ en 2022 puis disparaître impactant d'autant chaque année les recettes de ce budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement devraient, quant à elles, augmenter de 4,38 % en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse est principalement liée à la revalorisation des acomptes de mensualisation mais aussi à la hausse des redevances versées à l'agence de l'eau et à l'exploitation de la STEP.

Dans un contexte de réajustement des consommations et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, des investissements importants continueront à être engagés pour restructurer les réseaux, renouveler les véhicules, sécuriser les sites, mener des travaux sur les stations et usines d'épuration et rembourser les emprunts.

Concernant les tarifs, il est proposé de ne pas augmenter le prix de l'eau potable et de l'assainissement pour une très grande partie des territoires de la communauté urbaine.

Seuls les parts des délégataires des territoires des ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval et Saint Romain de Colbosc pourraient connaître une évolution en fonction des formules de variations d'indices. Cette évolution devrait être marginale car la hausse d'indice ne sera appliquée que sur les parts des délégataires.

Par ailleurs, il est précisé qu'une étude est en cours concernant l'harmonisation des tarifs du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire tenant compte de la situation actuelle des deux budgets, de l'évolution possible des dépenses et des investissements à venir.

➤ **Le budget déchets (recettes réelles de fonctionnement autour de 44 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 41 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes provenant de la TEOM (attendues autour de 34,4 M€) et des recettes liées au traitement et aux ordures ménagères. Elles devraient être en hausse de 2,8 % par rapport à 2021.

Il est proposé une stabilité des taux de TEOM pour l'année 2022.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
Zone Le Havre	12,50%	12,50%	12,50%	12,50%
Zone Sainte-Adresse	8,36%	8,36%	8,36%	8,36%
Zone autres communes CODAH	4,01%	4,01%	4,01%	4,01%
Zone communes issues de la Communauté de communes de Caux Estuaire	9,28%	9,28%	9,28%	9,28%
Zone Criquetot l'Esneval	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%
Zone Etretat	17,00%	17,00%	17,00%	17,00%
Zone autres communes issues de la Communauté de communes du Canton de Criquetot l'Esneval	14,25%	14,25%	14,25%	14,25%

Les dépenses réelles de fonctionnement (autour de 41 M€) devraient être en hausse de 2,7 % du fait de la hausse du coût de traitement des déchets (SEVEDE) et des taxes.

Les frais de traitements et valorisation représentent les postes les plus importants (autour de 18 M€), suivi par les frais de personnel 14,3 M€ (en hausse possible de 2,6%) et des frais de collecte 5,8 M€.

Les dépenses de fonctionnement de ce budget devraient être soumises à de fortes contraintes durant les prochaines années.

Les dépenses d'investissements devraient atteindre un peu plus de 13 M€ et se composent principalement d'une partie du coût de construction du centre de recyclage d'Harfleur (environ 3,8 M€), de renouvellement du matériel de conteneurisation pour 2,6 M€, d'achats de véhicules de collecte pour 2,5 M€ et de travaux de modernisation des centres de recyclage pour 2,4 M€.

➤ **Les autres faits marquants prévus en 2022 sur les autres budgets annexes**

Principaux budgets annexes :

- Parc éconormandie – travaux 0,23 M€ ;
- Château de Gromesnil – travaux 0,25 M€ ;
- Parc de l'Escaut – 1,2 M€ de travaux ;

Concernant le budget annexe Jules Durand, des ventes de terrains sont attendus pour 4,7 M€ environ.

Afin de permettre l'équilibre budgétaire de ces budgets annexes, le budget principal devrait verser des avances d'un montant total de 3,7 M€. Sont concernés les budgets Parc Econormandie, ZAC des Courtines, ZAC des Jonquilles, Parc de l'Escaut, maison pluridisciplinaire et opérations immobilières.

Par ailleurs, des ventes de terrains étant prévus sur 2022, des remboursements des avances versés par le budget principal aux budgets annexes sont attendus pour un montant de 4,8 M€. Sont concernés, les budgets « immobilier tertiaire, Jules Durand et ZA de l'Ormerie ».

Enfin, il convient de noter que les budgets hôtel d'entreprises et atelier locatif pourraient être votés en léger suréquilibre. Cela s'explique par un bon taux de remplissage de ces bâtiments et des faibles coûts d'entretien prévu sur 2022. Ce suréquilibre de la section d'investissement constitue si il se réalise des réserves pour des travaux futurs.

f. Le respect des équilibres financiers (la CAF et le ratio de désendettement) du budget principal

➤ L'épargne brut (CAF) / épargne nette

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

Epargne brute / CAF de la CU au 31 décembre 2020 :

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute	Remboursement capital dette	Epargne nette
Budget principal	185 672 799	224 236 601	38 563 802	10 256 859	28 306 943
Assainissement	19 619 867	33 138 589	13 518 722	5 483 017	8 035 705
Eau potable	24 648 992	36 225 824	11 576 832	2 494 568	9 082 264
Eau industrielle	4 566 585	6 321 614	1 755 029	380 000	1 375 029
Transports publics	70 533 597	80 107 669	9 574 072	4 897 627	4 676 445
Collecte et recyclage	39 506 015	43 128 426	3 622 411	6 172	3 616 239
Sous-total hors ZAC	344 547 855	423 158 723	78 610 868	23 518 243	55 092 625
Autres budgets annexes	3 543 273	4 067 050	523 777	342 767	181 010
Tous budgets confondus	348 091 128	427 225 773	79 134 645	23 861 010	55 273 635

L'année 2021 devrait être marquée par une baisse importante de l'épargne brute du budget principal en partie liée aux conséquences financières de la crise sanitaire.

Pour 2022, l'épargne brute prévisionnelle du budget principal devrait être en hausse de 12% par rapport à celle du budget primitif 2021.

Sur la base des premières estimations et en fonction des hypothèses prises, l'épargne brute du budget principal au BP 2022 pourrait se situer autour de 19,5 M€ (soit 7 M€ d'épargne nette environ).

Le budget transport afficherait une épargne brute de 13,7 M€ (8,4 M€ d'épargne nette), le budget cycle des déchets de 3,3 M€ (2,5 M€ d'épargne nette), le budget assainissement de 14 M€ (près de 8,4 M€ d'épargne nette) et eau potable de 12 M€ (9,4 M€ d'épargne nette).

Il est précisé que ces données sont des données prévisionnelles susceptibles d'être impactées par la crise sanitaire en fonction de la situation en 2022 mais aussi le taux de réalisation réelle des dépenses et recettes de fonctionnement. Un taux de réalisation de 98% des dépenses réelles du budget principal par exemple entraîne une amélioration de 4 M€ de l'épargne brute réelle, soit une épargne brute de 24 M€.

A moyen terme et une fois la crise sanitaire passée, l'objectif est de maintenir une épargne brute sur le budget principal au moins égale à 32 M€ afin de pouvoir continuer à investir et assurer le financement du PPAC.

➤ **Le ratio de désendettement**

Le ratio de désendettement se calcule en divisant la dette au 31 décembre par l'épargne brute de l'année. L'Etat estime que le niveau maximum du ratio de désendettement des collectivités doit se situer entre 11 et 13 ans.

Au 31 décembre 2020, le ratio de désendettement de la CU atteignait :

- Pour le budget principal : 2 ans et 5 mois
- Pour le budget transport : 12 ans et 10 mois
- Pour tous les budgets consolidés : 3 ans et 8 mois (295,1 M€ de dette pour une épargne brute de 79,1 M€).

En fonction des hypothèses prises, des emprunts qui pourraient être à mobiliser sur 2021 et 2022 (40 M€) et de l'épargne brute prévisionnelle, le ratio de désendettement affiché au budget principal pourrait se situer fin 2022 autour de 7 ans, 10 ans pour le budget transport et 6 ans tous budgets confondus.

g. Les engagements pluriannuels – les investissements 2022

L'année 2021 est marquée par la définition des priorités et les enveloppes du PPAC 2021/2026.

Au niveau des ACP, les AP correspondantes aux projets débutés sur le PPAC 2014/2020 et non terminées seront prolongées jusqu'à la fin du projet.

De nouvelles ACP ont été mises en place dès le BP 2021 et le seront au fur et à mesure des besoins afin de faire correspondre les autorisations de programme aux décisions prises dans le cadre du PPAC 2021/2026 sur la base de ce qui sera connu. D'autres AP verront le jour au fur et à mesure que les projets seront ensuite connus et chiffrés. Les crédits de paiement relatifs aux investissements 2022 sont ou seront intégrés dans une autorisation de programme ouvertes.

Le montant total des dépenses d'investissement 2022 devrait atteindre autour de 211 M€ tous budgets confondus dont 27 M€ au titre du remboursement de la dette et 13 millions d'euros de dépenses pour le compte d'autrui.

Les dépenses d'investissements prévisionnelles du budget principal devraient se situer autour de 142 M€ (hors opérations d'ordre) – Dépenses d'équipement pour 111 M€

En 2022, on y retrouve ou pourrait y retrouver principalement :

- ✓ Le solde des travaux du centre technique communautaire (portés par le budget principal et refacturés à 85% aux budgets annexes intéressés par cet équipement) pour 2 M€ ;

Enseignement supérieur

- ✓ Construction de l'URMA pour 6,4 M€
- ✓ Construction de la passerelle Vatine pour 2,5 M€
- ✓ Aménagement du restaurant universitaire pour 2,5 M€
- ✓ Fin des travaux d'aménagement des espaces publics LEBON – FRISSARD pour 1,2 M€
- ✓ Autres aménagements CAMPUS pour 2,2 M€

Voirie – Aménagements divers

- ✓ Aménagement entrée de ville du Havre – phase 3 pour 17,2 M€
- ✓ Plan vélo pour 3,6 M€
- ✓ Travaux de voirie pour 11,4 M€
- ✓ Travaux d'éclairage publics pour 5,5 M€

Habitat – politique de la Ville

- ✓ Les aides à la pierre pour 5,3 M€

Aide au développement économique

- ✓ L'appui au développement de la filière éolienne offshore pour 2,8 M€
- ✓ Les autres aides aux entreprises dont le smart port city pour 1,1 M€, le PPRT

Le très haut débit

- ✓ Investissements sur le très haut débit pour 1,3 M€

Tourisme

- ✓ La subvention au GIP pôle croisière pour 5 M€, 1,55 M€ pour un prêt remboursable et 450 K€ pour une entrée au capital de ce GIP en cours de constitution.

Autres dépenses

- ✓ Aide à l'investissement des communes pour 4,1 M€
- ✓ Le fonds de concours aux équipements sportifs pour 0,4 M€
- ✓ Réseaux d'eau pluviale et de gestion des rivières pour 4,4 M€
- ✓ Des travaux de maintenance et gros entretien des divers bâtiments communautaires pour 8 M€ (dont rénovation du bain des docks pour 4,6 M€)
- ✓ Des travaux liés au stade Océane pour 1,6 M€

D'autres investissements sont ou pourraient être prévus pour des montants moins élevés comme par exemple des travaux sur les équipements sportifs et culturels, des travaux pour les bâtiments de l'aéroport, le versement de subventions d'investissement (tel que le GIP Un été au Havre, au groupement hospitalier de Saint Romain), des travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage, divers investissements pour les directions transversales comme par exemple, l'acquisition de véhicules ou la mise en place du schéma directeur informatique.

h. Le financement des investissements

Le financement des investissements sur le budget principal comme sur les principaux budgets annexes se fait via quatre principales recettes :

- Le FCTVA proportionnel aux investissements éligibles au FCTVA (taux de 16.404%) ou TVA pour certains budgets annexes ;
- L'autofinancement dégagé des sections de fonctionnement des budgets ;
- Les recettes en provenance des tiers (subventions ou remboursement d'investissements portés pour un tiers) ;
- L'équilibre se fait via l'inscription d'un ou de plusieurs emprunts qui ne seront levés qu'en fonction des besoins et du taux de réalisation des investissements.

Toutefois, les budgets assainissement et eau potable ne devraient pas recourir aux emprunts compte tenu de leur situation financière et des besoins d'investissements connus à ce jour.